

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité  
République Française**

**DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL**

Séance du : 14 mars 2025 à 9h00  
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

---

**OBJET : Affectation de résultat 2024**

**2025-004**

---

Date de la convocation : 28 février 2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 13  
Pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 13

---

**Étaient présents :**

**Collège des collectivités :**

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseil départemental du Cantal (suppléant)
- Isabelle LANTUEJOUL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

**Collège des EPCI :**

- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Louis CHAMBON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac (suppléante)
- Stéphane BRIANT, Communauté de Communes Sumène Artense

**Collège des consulaires :**

- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal

**Absents –excusés :**

- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Christophe VIDAL, St Flour communauté
- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Philippe MOURGUES, Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,

---

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

---

Le comité syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 du budget en adoptant le compte administratif.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 dans le budget 2025 comme suit :

- en section de fonctionnement : 436 673.56 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu le compte administratif 2024 présenté par Edwige ZANCHI;**

**Considérant que le Comité syndical doit décider de l'emploi du résultat excédentaire ;**

- **APPROUVE** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- en section de fonctionnement : 436 673.56 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL

11 AVR. 2025

BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :